

**Objet : Assainissement pluvial  
Rivedoux -Plage**

**Direction Départementale  
de l'Équipement.  
Service Maritime C.Q.E.L**

**N/Réf. : 0683.jt  
V/Réf. : CS100201**

**17000 LA ROCHELLE.-.PALLICE**

L'Houmeau, le 17 octobre 2000

Messieurs,

Vous nous consultez à propos du projet d'amélioration des conditions d'évacuation des eaux pluviales de la rue des Charbonnières à Rivedoux-Plage.

Le projet consiste à installer un avaloir et une canalisation en PVC Ø 600 mm sur environ 575 m à, partir de la rue du Bragauds, afin d'évacuer vers la mer les eaux de ruissellement d'un bassin versant de 256 ha et d'éviter ainsi l'inondation de terrains constructibles.

Le document conclut à la faible contamination des eaux recueillies par le procédé préconisé et à leur innocuité sur les activités maritimes, baignade, pêche et ostréiculture. Au vu de la présentation générale de la situation actuelle et des éléments en notre possession, il apparaît que les arguments avancés ne permettent pas d'aboutir à une telle conclusion. En effet, plusieurs éléments incitent à la prudence :

1. En amont du collecteur projeté existent des bassins de rétention de boues de stations d'épuration et de matières de vidange. L'étanchéité assurée par des géomembranes semble ne pas être fiable (page 13 de l'étude hydrogéologique). A priori, il n'existe aucune donnée sur d'éventuels débordements de ces bassins par forte pluie et donc de leur impact potentiel sur la qualité des eaux de ruissellement en aval,
2. Le principal argument avancé porte sur le rôle de l'avaloir. Celui-ci, situé au niveau d'une résurgence de la nappe, permettrait d'évacuer la partie supérieure de celle-ci au début d'un épisode de fortes précipitations. Les eaux correspondantes n'auraient pas le temps de se mélanger au reste de la nappe, parfois contaminée par des apports parasites d'eaux vannes. Il s'agirait donc d'évacuer des eaux propres. Or, les fortes pluies sont souvent des pluies d'orage qui s'infiltrent peu dans les sols et opèrent un lessivage important du bassin versant où se situent, dans le cas présent, des stocks de matières potentiellement polluantes. En outre, de nombreuses études ont montré que ce sont les premières eaux de ruissellement qui sont les plus chargées en contaminants. Ce sont donc ces eaux qui parviendront plus rapidement à la mer (jusqu'à 1 540 m<sup>3</sup> par heure). Si des analyses ont été menées dans l'eau de puits autour du secteur d'étude, aucune ne concerne les eaux de ruissellement (p. 11 de l'étude hydrogéologique), et rien ne permet donc de statuer sur leur qualité dans un sens ou un autre,

Institut français de recherche  
pour l'exploitation de la Mer

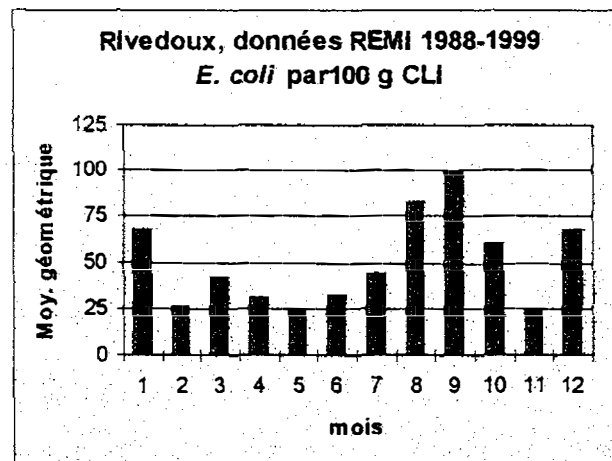
**Station de La Rochelle**  
Place du Séminaire  
B.P. 7  
17137 L'Houmeau  
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40  
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79  
<http://www.ifremer.fr>

**Siège social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA-FR 46 330 715 368  
Établissement public à caractère  
industriel et commercial

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96  
<http://www.ifremer.fr>

3. Les analyses bactériologiques effectuées dans les puits autour du futur avaloir datent de juin 1999. C'est le début de la saison estivale, dont le maximum d'impact sur la qualité bactériologique des eaux littorales peut apparaître en fin d'été (août-septembre). Certains puits étant sensibles à une contamination fécale, il serait nécessaire de prélever des échantillons en fin d'été,
4. Le dossier est incomplet sur le chapitre 3, « Bactériologie ». En effet, la DDASS 17 suit la qualité des eaux de baignades, mais également la qualité bactériologiques des coquillages de pêche à pied, c'est à dire des coques de Rivedoux. Il n'existe pas de classement réglementaire des zones de pêche à pied ; c'est par analogie avec le classement des zones conchylicoles que la DDASS attribue, par souci de comparaison, à la zone de Rivedoux un classement B. L'IFREMER contrôle la qualité bactériologique des zones de production conchylicole. Le réseau national REMI comprend un point sur les parcs du Platin. Les huîtres qui y sont prélevées présentent peu de contamination fécale, et le classement de la zone ostréicole est A. Une moyenne géométrique (moyenne du logarithme des valeurs) des résultats calculée mois par mois sur 12 ans montre deux maximum, l'un en décembre-janvier (période de pluie), l'autre en août-septembre (période estivale). Ces deux périodes peuvent donc présenter des risques de déclassement provisoire de la zone, si la qualité bactériologique venait à se dégrader,



*Données Ifremer*

5. L'arrivée de la conduite projetée se situe très près de la prise d'eau d'établissements ostréicoles (cf. photographie de l'annexe 4 de la note explicative) qui pourraient subir les conséquences d'un rejet contaminé,
6. La qualité bactériologique de la nappe, basée sur des analyses d'eau prélevée au fonds de 4 puits, est considérée comme satisfaisante pour un rejet en mer au regard de la norme en vigueur pour les eaux de baignades. Celle-ci est de 100 coliformes thermotolérants (CFT) pour 100 ml d'eau en valeur guide et 2 000 en valeur impérative. Ce qui est valable pour les eaux de baignade ne l'est pas pour les zones de production ostréicole (cf. réglementation en vigueur). En effet, un coquillage concentre de 10 à 30 fois les germes contenus dans l'eau, et la valeur impérative à ne pas dépasser pour rester en A est 1000 coliformes thermotolérants pour 100 ml de chair et de liquide intervalvaire, avec 90 % des prélèvements présentant une colimétrie inférieure à 300 CFT (ou 230 *E. coli*). La concentration en CFT de l'eau baignant les coquillages ne doit donc pas dépasser 10 à 30 la majorité du temps,

7. Enfin, l'argument du risque d'inondation de la zone d'habitation du Purais à l'initiative du projet présenté, est contredit page 20 où est précisé que, depuis l'installation d'un avaloir et d'une canalisation de 200 en 1985, on ne note pas de problème d'inondation.

En l'état actuel des connaissances le système technique préconisé, avaloir et canalisation de 600 jusqu'à la mer, semble insuffisant pour préserver la qualité des eaux littorales et les activités qui y sont liées. En l'absence de démonstration technique avec données chiffrées démontrant l'efficacité du système, nous ne pouvant que donner un **avis défavorable** au projet d'amélioration des conditions d'évacuation des eaux pluviales de la rue de Charbonnières à Rivedoux-Plage.

Nous vous prions de croire, Messieurs, en nos salutations les meilleures.

**Le Chef du laboratoire côtier DEL de La Rochelle**

**Gérard THOMAS**

Copie : DDAM 17